

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DE DINANT**

Objet : Règlement de mise à disposition du bus communal - Approbation

Séance du 1er avril 2019

N° SP 16

PRESENTS :

A. TIXHON, Bourgmestre ;
L. NAOME, Président et Conseiller ;
R. CLOSSET, T. BODLET, S. WEYNANT, C. TAMINIAUX-
CLARENNE et L. BELOT, Echevins ;
O. LALOUX, V. FLOYMONT, C. TUMERELLE, M.-C. VERMER, A.
BESOHE, R. LADOUCE, M. PIGNEUR, A. BERNARD, J. JOUAN, C.
CASTAIGNE, N. ADNET-BECKER, A. TERWAGNE, O. TABAREUX
et L. BRION, Conseillers ;
D. CLAES, Présidente du CPAS
M. PIRSON, Directrice générale faisant fonction

EXCUSES :

S. BESSEMANS-BOURGUIGNON et A. MISKIRTCHIAN,
Conseillers

LE CONSEIL COMMUNAL STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE:

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu la décision du Conseil communal, réuni en séance du 18 décembre 2017, n° 22, approuvant le cahier spécial des charges « Fourniture d'un bus communal pour le transport d'enfants » ;

Vu la décision du Collège communal, réuni en séance du 31 mai 2018, n°14, attribuant le marché à de DV BUS & COACH BVBA, Mechelsesteenweg 204, B2 à 2500 Lier ;

Attendu que la remise des clefs du véhicule a été faite le 4 décembre 2018 ;

Considérant que ce véhicule est destiné à répondre aux besoins des écoles de l'entité dinantaise, des associations dont les activités sont destinées à la jeunesse, des divers services communaux et du Centre public d'Action sociale ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un règlement d'utilisation du bus communal ;

DECIDE à l'unanimité :

- **D'approuver le Règlement de mise à disposition du bus communal et le formulaire de réservation tels que joints à la présente délibération**
- **De transmettre la présente délibération à Madame la Directrice financière.**

Ainsi fait et délibéré à Dinant, date que dessus.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.

M. PIRSON.

Le Président

L. NAOME.

Pour copie conforme :

La Directrice générale f.f.

M. PIRSON




Le Bourgmestre

A. TIXHON




REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DU BUS COMMUNAL

Article 1^{er} – Caractéristiques du véhicule

Le véhicule mis à disposition est un bus de marque « TEMSA », portant les plaques : 1-VJX-649

Le véhicule peut accueillir 41 passages, chauffeur compris (39+1+1).

Le véhicule est équipé de soutes (5m³).

Article 2 – Affectation

Dans la mesure de sa disponibilité, le bus pourra être utilisé par :

- Les écoles dinantaises ;
- Le personnel communal, dans le cadre de ses activités professionnelles ;
- Le Centre Public d'Action Sociale de Dinant, dans le cadre de ses activités professionnelles ;
- Les associations dinantaises dont les activités sont destinées à la jeunesse (clubs sportifs, mouvements de jeunesse, ...)

Le bus communal sera toujours mis à disposition avec chauffeur.

Celui-ci sera détenteur du permis de conduire requis pour conduire le bus, et sera en ordre de sélection médicale.

Article 3 – Obligations des parties

§1^{er} La commune s'engage à mettre à disposition du demandeur un véhicule en bon état de marche, nettoyé et conforme à la réglementation du Code de la route.

§2 Le demandeur s'engage à gérer le véhicule en bon père de famille. Il devra, notamment, veiller à la propreté et à la non-dégradation du véhicule utilisé.

Article 4 – Durée d'utilisation et distance autorisées

§1^{er} Le bus sera mis à disposition du chauffeur. A l'exception d'une utilisation par les écoles, l'horaire doit être entre 7h30 et 16h00 les jours ouvrables et le temps total d'utilisation ne pourra dépasser 5 heures.

Le Collège communal se réserve le droit de déroger au présent paragraphe moyennant motivation.

§2 La distance par trajet devra être inférieure ou égale à 50 KM (soit 100 km aller-retour). Le trajet sera effectué sur le territoire belge uniquement.

Article 5 – Réserve

Toute personne visée à l'article 2 du présent règlement peut introduire une demande de mise à disposition du bus communal, en complétant le formulaire annexé au présent règlement.

La demande est adressée par mail (service.jeunesse@dinant.be) et/ou par courrier au Collège communal, au plus tard 15 (quinze) jours avant la date à laquelle le bus est sollicité.

Toute demande verbale devra obligatoirement être confirmée par mail ou par courrier pour être prise en compte.

En cas de demandes de mise à disposition du bus pour une même date, le Collège communal donnera la priorité aux cours de gymnastique et de psychomotricité, ainsi qu'à la demande ayant été introduite la première dans le temps.

Le nombre annuel de réservations pour les associations dont les activités sont destinées à la jeunesse est limité à 5 par association.

Ces associations ne pourront par ailleurs introduire de demande de mise à disposition du bus que pour 2 dates maximum à la fois.

Article 6 – Annulation

Si la réservation du véhicule, pour quelque raison que ce soit, venait à être annulée, le demandeur est tenu **d'en aviser sans délai** l'Administration communale.

La commune se réserve le droit d'annuler la réservation, au plus tard la veille de la date réservée. La décision motivée sera immédiatement communiquée au demandeur.

Article 7 – Non-respect des obligations

En cas de non-respect/violation de l'une ou l'autre des obligations découlant du présent règlement, le Collège communal notifie un avertissement au contrevenant, par lettre recommandée, et l'invite à respecter ledit règlement et à se justifier dans un délai qu'il fixe.

Si après un avertissement, le contrevenant ne se conforme pas aux obligations précitées, le Collège communal peut lui interdire toute mise à disposition ultérieure du bus.

Article 8 – Entrée en vigueur

Le règlement prend cours le 1^{er} jour du mois qui suit son approbation par le Conseil communal .

FORMULAIRE DE RESERVATION - BUS COMMUNAL

Le soussigné (NOM et prénom) :

Représentant (école/association) :

Qualité ou profession :

Téléphone et/ou GSM :

E-mail :

Domicile privé (adresse complète) :

.....

Siège social de l'association (adresse complète) :

.....

Mise à disposition du bus souhaitée le (date)

deh..... à h.....

Objet/activité :

Trajet : KM

Adresse départ :

.....

Adresse arrivée :

.....

Nombre de places souhaitées :

..... **Adultes**

..... **Enfants**

Le demandeur s'engage à respecter le règlement du 1^{er} avril 2019 de mise à disposition du bus communal

Fait à, le

Nom & prénom :

Signature :